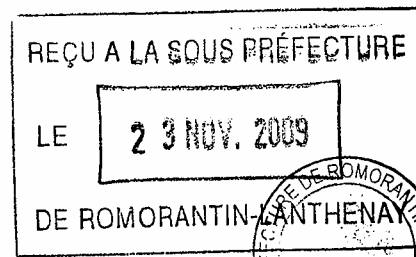


**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2009/182



En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

le : 10 novembre

L'an deux mille neuf
le Conseil Municipal de la commune de Selles-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session : extraordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GRASLIN
Secrétaire de séance : Madame Andrée DANGE
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2009

PRESENTS : Monsieur Joël GRASLIN, Maire (pouvoir de Madame Christine BOITARD), Monsieur Jacky BONNICHON (pouvoir de Monsieur Joseph PINEL), Madame Michelle BARBOU (pouvoir de Mademoiselle Carine KMIÉC), Monsieur Patrick SAUVAGE, Madame Moïsette LEFEVRE, Maires Adjoints. Monsieur Michel FOUCHER, Monsieur Jean Pierre GALOPIN, Madame Andrée DANGE, Monsieur Gilles PARRE, Monsieur Roger PANNEREC, Monsieur Gilles BOUNIOU, Madame Annick CLEMENT, Madame Rose REGOLI, Monsieur Jean Pierre RICLET, Monsieur Pierre FERRET, Madame Carole TOUZET (pouvoir de Caroline COLLIN), Monsieur Francis MONCHET (pouvoir de Monsieur Fabrice BERTHIER), Mme Huguette CONNIN, Madame Nadège RIBAUT, Madame Annie RACINE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Madame Christine BOITARD (pouvoir à Joël GRASLIN), Monsieur Joseph PINEL (pouvoir à Monsieur Jacky BONNICHON), Monsieur Jean Paul PINON, Mademoiselle Carine KMIÉC (pouvoir à Madame Michelle BARBOU), Madame Caroline COLLIN (pouvoir à Madame Carole TOUZET), Monsieur Fabrice BERTHIER (pouvoir à Monsieur Francis MONCHET), Monsieur Bruno BERNARD.

ABSENTS NON EXCUSES :

REDEVANCE SERVICE ANNEXE AEP-2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à compter du **1^{er} Janvier 2010**, à l'unanimité des membres présents décide :

- ☞ de maintenir la surtaxe d'eau potable à 0,32 € HT le m³,
- ☞ de facturer à la commune de La Vernelle le prix du m³ à 0,34 € HT,
- ☞ de facturer aux usagers de la commune de La Vernelle le prix du m³ à 0,34 € HT
- ☞ de maintenir la part communale d'abonnement semestriel selon le barème suivant :

- Compteurs de - de 40 mm = 12,00 € HT
- Compteurs de + de 40 mm = 40,00 € HT



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Lecture faite les membres présents ont signé
Pour copie conforme
A Selles-sur-Cher, le 10 novembre 2009
Le Maire, Joël GRASLIN,

TRANSMIS S/PREF. DE ROMORANTIN LE : 20 NOV. 2009
RECU S/PREF DE ROMORANTIN LE : 23 NOV. 2009
RENDU EXECUTOIRE LE : 27 NOV. 2009